



s'Muespacher Blättle

Lettre d'information aux Muespachois – Février 2021



Équipe communale



Depuis le 1^{er} février, M. Cyrille Munch a rejoint notre équipe communale en qualité d'agent technique polyvalent. Domicilié à Muespach depuis son enfance, ses passions sont le jardinage et la moto.

Arrivées - Départs



Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité d'être inscrit sur le fichier domiciliaire, tenu par la mairie, afin de rendre possibles vos démarches administratives ultérieures (justificatif de domicile, légalisation de signatures, certificat de vie, ...).

Pour ce faire, nous vous invitons à vous présenter en mairie, muni d'une pièce d'identité ou du livret de famille, afin de remplir la déclaration d'arrivée ou de départ.

Inscription à l'école maternelle publique

Pour la rentrée de septembre 2021, l'inscription des enfants nés en 2018 se fera :

le vendredi 19 mars 2021

à l'école maternelle de Muespach de 17h00 à 19h30.

Merci de vous munir :

- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF...)
- d'un certificat médical attestant que les vaccins sont à jour

Aucune inscription ne sera validée en l'absence de l'un ou de plusieurs documents demandés.

Le port du masque est obligatoire dans le respect des gestes barrières. Merci d'apporter votre stylo (noir de préférence). Un seul parent sera accepté sans enfant.

Livraisons / Urgences



Pour faciliter les services de livraison ou d'urgence, nous vous rappelons que le numéro de la maison doit être visible depuis la route.

Poubelles



Le stock de sacs poubelle est arrivé !
Si vous avez besoin de vous réapprovisionner, vous pouvez les chercher à la mairie pendant les heures d'ouverture (indiquées ci-dessous).

Si vous rencontrez des difficultés à vous déplacer (personnes âgées, personnes handicapées, ...), vous pouvez téléphoner à la mairie, la municipalité se chargera de vous les livrer à votre domicile.

Mairie - Heures d'ouverture au public

Horaires du jeudi modifiés en raison du couvre-feu.



Fermeture de la mairie du 1^{er} au 5 mars.

Fermeture de l'agence postale du 1^{er} au 6 mars.

Lundi	14h00 – 16h00
Mardi	14h00 – 16h00
Mercredi	10h00 – 12h00
Jeudi	15h00 – 17h30
Vendredi	10h00 – 12h00

Grippe aviaire (H5N8)

Mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours

- **Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.**
- Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- Eviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel.
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.

Formulaire de déclaration Cerfa 15472*02

"Déclaration de détention d'oiseaux dans le cadre d'un foyer de maladie aviaire" à déposer impérativement avant le 12 mars 2021 en mairie.

Formulaire disponible en mairie ou à télécharger :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15472.do



*SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.*

Vaccination Covid-19

Pour prendre rendez-vous

La collectivité européenne d'Alsace (CeA) a mis en place un numéro unique (**09 70 81 81 61**) pour aider les personnes **peu à l'aise avec l'informatique** à obtenir un rendez-vous afin de se faire vacciner contre la Covid.

Ces personnes doivent répondre aux critères suivants :

- personnes âgées de plus de 75 ans
- personnes à risques
- professionnels de santé de plus de 50 ans



Transport

La Communauté de Communes propose d'acheminer **gratuitement** les personnes **ayant des difficultés pour se déplacer** vers le centre de vaccination La Palestre à Altkirch.

CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE :

- Habiter le territoire de la Communauté de Communes Sundgau
- Avoir 75 ans ou plus
- Personnes à Mobilité Réduite (quel que soit l'âge) : disposer de la carte mobilité à inclusion avec un taux d'incapacité d'au moins 80% et du certificat du médecin traitant autorisant la vaccination prioritaire

DEUX CAS DE FIGURE SE PRÉSENTENT :

1. Vous avez déjà un rendez-vous pour vous faire vacciner :


Vous pouvez faire appel aux transports MOVEO. Vous n'aurez pas à régler la course.

2. Vous n'avez pas encore de rendez-vous pour vous faire vacciner :

Le jour et l'heure de rendez-vous pour la 1^{ère} et la 2^{ème} injection au centre de vaccination à Altkirch sont communiqués par MOVEO (pas besoin de s'inscrire en ligne sur la plateforme DOCTOLIB ou d'appeler le numéro indiqué par la CPAM).

COMMENT FAIRE ?

Appeler directement les transports MOVEO au :

 **09 82 55 00 30**

ou envoyer un mail à contact@moveo.online

MOVEO fixe l'heure de rendez-vous à domicile pour une prise en charge à l'heure au centre de vaccination. Le temps estimé sur place est de maximum 1 heure avant le retour au domicile.

Conciliateur de justice

M. Thierry Frey, conciliateur de justice, assure des permanences tous les **1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois** de 08h00 à 11h30 à la mairie de Hirsingue - 1 place de la Mairie.



Uniquement sur rendez-vous :

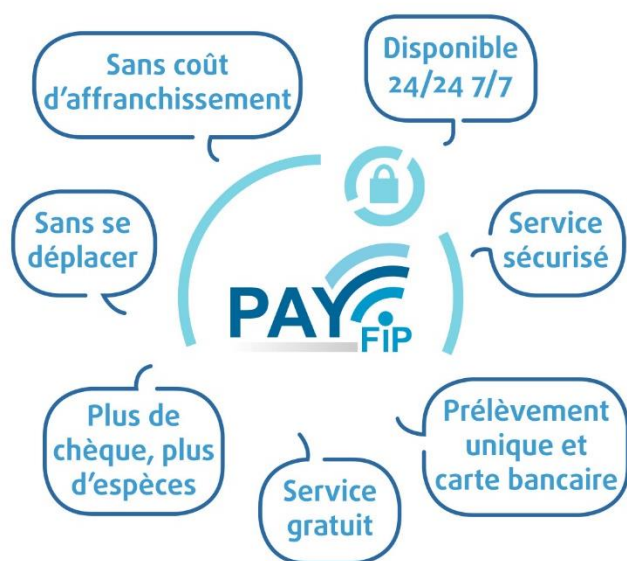
☎ Mairie de Hirsingue - **03 89 40 50 13**

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux
- différends relatifs à un contrat de travail
- litiges de la consommation
- impayés
- malfaçons de travaux, ...

Nouveau : paiement en ligne

Le service de paiement en ligne PayFIP proposé par la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) est actif depuis le 18 février 2021.



Exemples d'utilisation : régler sur Internet ses factures de bois, de concessions du cimetière communal ou de locations (salles, loyers communaux, fermages).

Souvenirs, souvenirs



La famille de M. Bernard Brun, ancien adjoint au maire, décédé, a remis des articles et des photos à la mairie. Nous la remercions chaleureusement pour ce don qui nous renseigne énormément sur l'histoire de Muespach.

Restez vigilants - Cybermalveillance

Nous sommes devenus des professionnels des gestes barrières pour nous protéger de la Covid. Restons également vigilants face à la cybermalveillance.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.cybermalveillance.gouv.fr

Vous y trouverez une série de mini-vidéos de sensibilisation aux risques numériques.



Le coin des artistes



Merci à Tessnim d'avoir redonné des couleurs aux moufles d'Adrien.

Équipement indispensable en périodes de grand froid.

Restons en contact

Retrouvez cette lettre d'information ainsi que les dernières actualités sur le site internet de la commune : www.muespach.fr

Nous disposons également de deux autres outils numériques pour notre communication :



La page Facebook officielle « Commune de Muespach » (informations associatives, de la ComCom du Sundgau, ...)



L'application Panneau Pocket pour les alertes et informations de la mairie. Cette application ne nécessite aucune inscription sur un réseau social. Elle s'installe depuis App Store ou Google Play.



Numéros utiles :

Mairie
03 89 68 61 24

Agence Postale
03 89 68 61 38



Un nombre limité de maisons situées à l'extérieur de la commune ne sont pas encore éligibles et nécessiteront des interventions techniques complémentaires.

la fibre est arrivée !

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur www.rosace-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider :



1. tester votre éligibilité <https://www.rosace-fibre.fr/eligibilite/>
2. télécharger la plaquette particuliers <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/telechargements/>
3. découvrir les offres <https://www.rosace-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

A la date d'arrivée de la fibre dans votre commune, 14 opérateurs grand public sont clients du réseau Rosace. Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Rosace.

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquera les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

Et suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Rosace TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeRosace> (ou le QR-code)



Pour toute question, contactez-nous www.rosace-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.rosace-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Avec le soutien de

